

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 19 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 13 mai 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

| | |
|-------------|----|
| En EXERCICE | 55 |
| PRESENTS | 39 |
| VOTANTS | 49 |

CONVOCAATION

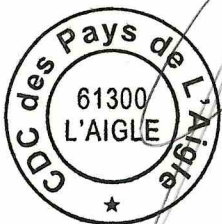
| | |
|----------|-------------|
| Datée | Du 13/05/22 |
| Affichée | du 13/03/22 |

OBJET

Aire d'accueil des Gens du
Voyage :
Revalorisation des tarifs
eau/assainissement
et électricité

Acte rendu exécutoire après
publication le 24 mai 2022

Le Président,
Jean SELLIER



Madame Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a été nommée secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Alain TESSIER, Sylvain GANDAIS, Philippe CROTEAU, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Hubert GORET, Gilbert MATELOT, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

Pouvoirs : Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Didier PITOU
Philippe THOURET a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN
Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Philippe RONDEL a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE
Delphine PRIEUR a donné pouvoir à Eric ZO
Christine LEBRETON a donné pouvoir à André LAMONTAGNE

Représentés : Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER
Serge GODARD représenté par Sylvain GANDAIS

Absents excusés : Pascal SUARD
Fabrice GLORIA
Virginie VIOLET

Absents : Charlene RENARD
Isabelle DUVAL de LAGUIERCE
François HUREL

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que l'aire d'accueil des gens du voyage est en fonctionnement depuis plus de 10 ans.

Les tarifs de l'électricité, bien qu'ayant été revalorisés au 01/01/2022, ont très fortement augmenté durant les premiers mois de 2022, consécutivement à la mise en œuvre du nouveau marché d'électricité dans le cadre du groupement de commandes TE61.

Cela se traduit sur les premiers mois de l'année par surcoût constaté de 8 centimes d'euro par KW/h par rapport au tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021, il a été décidé d'harmoniser et de revaloriser le prix du m³ d'eau assaini pour les années 2022, 2023 et 2024.

En ce qui concerne l'aire d'accueil des gens du voyage cela se traduit par une augmentation de 8 centimes d'euros par m³ sur les premiers mois de l'année 2022. Cette augmentation appliquée au tarif en vigueur porte celui-ci à 4,03 € par m³.

Il convient donc d'ajuster les tarifs des fluides de l'aire d'accueil des gens du voyage dans les mêmes proportions.

Acte rendu exécutoire après publication le 24 mai 2022

- Vu la délibération n° 2021-12-16-236 du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021 fixant les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage au 1^{er} janvier 2022,
- Considérant que les tarifs d'électricité et de l'eau/assainissement nécessitent une revalorisation,

Le Président,
Jean SELLIER

Le Conseil, après en avoir délibéré:

- **FIXE** les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous à compter du 1^{er} juillet 2022

| Tarifification | Unité | tarifs à compter du 01/07/2022 |
|--------------------------|----------------|-----------------------------------|
| Tarif à la nuitée | Forfait | 2.95 € |
| Tarif eau/assainissement | m ³ | 4.03 € |
| Caution | Forfait | 100.00 € |
| Tarif électricité | Kw/h | 0.25 € |

- **DIT** que la délibération n° 2021-12-26-236 du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021 sera abrogée à compter du 1^{er} juillet 2022

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220513-2022-05-19-120-DE
Date de télétransmission : 24/05/2022
Date de réception préfecture : 24/05/2022

